


La Constitution, cet héritage gaulliste qui gêne tant la droite

Des dirigeants de LR, Sarkozy en tête, remettent en cause l'Etat de droit

 Le code de la route, qui sauve des vies, agace l'automobiliste trop pressé; l'Etat de droit, qui garantit nos libertés, insupporte le politique lancé à vive allure dans une campagne sécuritaire. A l'approche de la primaire de la droite pour l'élection présidentielle, qui se tient dans un contexte marqué par la menace terroriste et de sempiternelles querelles sur " l'identité " en général et la place de l'islam en particulier, il est manifestement difficile, pour certains, de consentir à s'arrêter au feu rouge.

Loi fondamentale, fondement de notre Etat de droit, la Constitution en prend pour son grade. L'affaire n'est pas nouvelle, qui renvoie, in fine, aux batailles de légitimité entre politiques et juges. Mais cet été, elle a pris une tonalité particulière. A droite, où l'on se dit encore volontiers héritier du gaullisme, on en a entendu des vertes et des pas mûres sur le grand œuvre du général.

Double champion olympique de judo – ce sport qui, outre un " code moral ", comporte quelques règles –, David Douillet a ouvert le bal le 20 juillet. Interrogé sur France Inter au sortir du débat sur la prorogation de l'état d'urgence, le député (Les Républicains, LR) des Yvelines avait alors dénoncé " *une gauche que l'on sent complètement sclérosée, figée dans une posture en se réfugiant systématiquement derrière cette sacro-sainte Constitution* ". Il s'agissait là d'une première allusion explicite à la loi fondamentale, l'Etat de droit ayant été, lui, déjà mis en cause à plusieurs reprises.

Les attentats, à Nice, puis à Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) avaient donné du grain à moudre à la droite, sur ce registre. Interrogé, le 19 juillet, sur la portée juridique de ses propositions, le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, avait répliqué en ces termes : " *Si vous aviez vu les cadavres sur la promenade des Anglais,*

je crois que vous ne me poseriez pas cette question. Parce que, eux, ils n'en parlent plus de l'Etat de droit. "

" Lâcheté "

La polémique sur le burkini a nourri de nouveau les attaques de la droite. Le 29 août, trois jours après la décision du Conseil d'Etat suspendant l'arrêté municipal de Villeneuve-Loubet, au motif qu'il portait " *une atteinte grave aux libertés fondamentales* ", Nicolas Sarkozy a réclamé une loi interdisant cette tenue. Pour ce faire, " *on changera la Constitution* ", a ajouté l'ancien chef de l'Etat, usant de sa rhétorique habituelle, celle d'un apparent bon sens formulé en question fermée : " *Est-ce que c'est la société qui s'adapte au droit, ou le droit à la société ?* "

A charge pour ses lieutenants d'y répondre sans ambages. " *J'en ai assez que l'on s'abrite derrière la Constitution* ", a déclaré le président par intérim de LR, Laurent Wauquiez. " *Quand on répond à coups de Constitution, c'est une lâcheté de plus de la part du gouvernement* ", a renchéri Christian Estrosi, président (LR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Face à ce tir de barrage d'une partie de la droite emportée par son élan sécuritaire, François Hollande semble tenté de légitimer une possible candidature à un second mandat en se positionnant en garant de l'Etat de droit. Le chef de l'Etat pourra certes faire valoir, sur ce terrain, sa différence avec ses adversaires de droite et d'extrême droite. Mais il lui faudra faire oublier ces longs mois de débats constitutionnels dont il fut à l'initiative (sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité), et qui n'ont abouti à rien, faute d'avoir été juridiquement préparés et anticipés.

C'est peu dire que cette course à l'échalote constitutionnelle n'est guère appréciée par les juristes. A minima, ils la jugent regrettable et pour le moins superflue. " *Ce qu'il y a dans la Constitution suffit amplement à régler tous nos problèmes* ", souligne Wanda Mastor. Professeuse de droit public à l'université Toulouse-I Capitole et directrice de l'Ecole européenne de droit, elle parle à ses étudiants de la Constitution comme de " *la bible républicaine* ". " *Notre socle fondateur* ", ajoute-t-elle, auquel on ne saurait toucher " *comme s'il s'agissait de n'importe quel texte* ". " *On dirait que nos gouvernants sont un peu dépassés par l'actualité* ", commente l'universitaire, qui voit dans cette frénésie un " *signe*

d'impuissance ".

" C'est une fuite en avant, une sorte d'échappatoire pour quelques responsables politiques, qui leur évite de traiter les questions au fond ", souligne également Didier Maus. L'autre " avantage " des discussions constitutionnelles, c'est qu'" elles ne coûtent pas un centime ", relève l'ancien conseiller d'Etat. Interdire le burkini ? " Je ne vois pas comment on pourrait rédiger le texte ", note-t-il. Rendre le salafisme " illégal ", comme l'a suggéré Nathalie Kosciusko-Morizet ? " Mais comment le définir ? ", s'interroge M. Maus. Ce dernier, qui n'a rien oublié du débat sur la déchéance de nationalité, dont " l'évaluation juri-dique avait été horriblement mal faite ", constate que l'" on parle un peu rapidement ". Et ce, " très souvent ".

N'est-ce là qu'" arguties juridiques ", selon l'expression employée par M. Sarkozy ? Il faut entendre la charge virulente du président de la Fondation nationale des sciences politiques, Olivier Duhamel, pour prendre la mesure de ce que recouvrent ces débats. Nulle affaire de spécialistes, c'est d'un bien commun dont il s'agit. " Certes, note l'ancien député européen socialiste, nous sommes dans un moment d'absolue droitisation, tous azimuts, où la menace terroriste engendre des positions toujours plus dures, plus sécuritaires. Mais comment ne pas s'inquiéter de voir que les limites sont sans cesse repoussées, que les héritiers du général de Gaulle remettent en cause la Constitution de la Ve République ? "

" Ce que nous avons appris depuis ce terrible XXe siècle, poursuit M. Duhamel, c'est que la démocratie, ce n'est pas seulement l'élection, la souveraineté du peuple, mais c'est aussi l'Etat de droit, le respect des libertés... sans quoi Hitler sûrement, Staline peut-être, seraient des démocrates. " Et il conclut : " Mettre en cause l'Etat de droit, considérer que c'est une notion très relative, railler le droit... Tout cela est consternant et inquiétant. "

Jean-Baptiste de Montvalon

© Le Monde

◀ **article précédent**

Une rallonge de 418 millions d'euros...

article suivant ▶

Un discours pour survivre au naufrage...